

**RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**LUNDI 12 DECEMBRE 2011**

=====

Pour répondre à une convocation du Maire en date du 7 décembre 2011 et sous la présidence de M. Léon GENDRE, Maire, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le 12 DECEMBRE 2011 à 21H.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. GENDRE, Maire. MM. TIVENIN, ZÉLIE, Mme ÉPAUD, M. FRÈRE, Mme VANOOST, M. BERTHOMÈS, Adjoints.

Mmes BERTRANET, CASSIN,

MM. BASTIER, CAHOUE, CROCI, FRILOUX, LE BARON, OGER, PERRAIN, PINAUD, SÉNÉCHAL Conseillers Municipaux 18

A DONNÉ POUVOIR : M. DJEDDI à M. LE BARON, Mme DROUIN à M. BERTHOMÈS, 2

ABSENTES EXCUSÉES : Mmes LE GALL et MIHURA 2

22

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Simon-Pierre BERTHOMÈS

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL : Le procès verbal de la réunion du 17 novembre 2011, qui n'appelle pas d'observations particulières, est approuvé à l'unanimité

<b>COMMUNICATIONS DU MAIRE</b>
--------------------------------

**« HOMMAGE A Claude MERCIER »**

Claude MERCIER, Conseiller Municipal de 2001 à 2008 nous a quittés le 09 novembre dernier.

M. le Maire relate les différentes étapes de la vie professionnelle de ce Rétais qui a travaillé dur pour se faire un chemin dans la vie, et plus particulièrement de la période où Conseiller Municipal, il a donné à la commune toute la mesure de ses connaissances et de ses compétences. Tous l'appréciaient pour sa sagesse et son calme.

En sa mémoire, une minute de silence est observée.

**« CEREMONIE DES VOEUX »**

Monsieur le Maire informe ses collègues que la cérémonie des vœux de M. le Maire et du Conseil Municipal aux administrés se déroulera le dimanche 8 janvier 2012 à 17 H dans la grande salle de la Base Nautique. Monsieur le Maire compte sur la présence de l'ensemble du conseil municipal.

**« CONCERT ANNUEL DE LA BATTERIE FANFARE DE STE MARIE »**

Monsieur le Maire remet à ses collègues l'invitation de la Batterie Fanfare « Pour La République » de Sainte Marie pour leur premier concert de l'année 2012 le dimanche 29 janvier à 16h 30 à la Base Nautique.

**« VOEUX DU CONSEILLER GENERAL DU CANTON SUD DE L'ILE DE RE »**

Monsieur le Maire fait part à ses collègues que la cérémonie des vœux du Conseiller Général du canton sud de l'île de Ré se tiendra le dimanche 29 janvier 2012 dans la salle de la Base Nautique à l'issue du concert de la Batterie Fanfare de Ste Marie.

**« CENTENAIRE DE L'ASSOCIATION GYMNIQUE Pour La France »**

L'association gymnique « P.L.F » célébrera son centenaire les 17 et 18 décembre 2011, et les élus sont invités à aller voir l'exposition qui sera réalisée à cette occasion, salle de la Base nautique.

**« REUNION DES PRIMO-ACCEDANTS DU QUARTIER DE BEL AIR »**

Monsieur le Maire informe ses collègues qu'une réunion de coordination, avec les nouveaux propriétaires et les entreprises, se tiendra à la mairie le mardi 13 décembre 2011 à 18 h.

Cette réunion a pour objet de présenter le planning des travaux de voirie, des murs de clôture pour une bonne coordination avec les constructions en cours.

Monsieur Le Maire sera accompagné de Roger ZELIE, Alain CROCI, Jacky OGER et Simon-Pierre BERTHOMES.

**« INCINERATION DES ORDURES MENAGERES DE L'ILE DE RÉ»**

Monsieur le Maire remet un courrier du SMICTOM Vals Aunis concernant l'arrêt définitif de l'usine d'incinération de Surgères où sont traitées les ordures ménagères de l'île de Ré.

En effet, la structure du four de l'usine de Surgères présente des points d'usure importants et compte tenu de l'ancienneté de cet équipement, une fermeture est nécessaire.

Dans l'attente d'une solution, les déchets seront traités temporairement par un équipement de la Vienne.

**« CONFERENCE DE PRESSE »**

Monsieur le Maire remet à chaque conseiller l'article du journal « Sud Ouest » à propos de la conférence de presse qui s'est tenue le 25 novembre dernier sur la gestion des bois, des landes et des friches de la commune de La Flotte et de l'utilisation de l'Eco-taxé.

Conformément à la délibération du précédent conseil, M. le Maire a signé une convention avec les trois associations présentes : La Ligue de protection des oiseaux (LPO), Nature environnement 17 et Ré Nature Environnement, pour la gestion des quelques 800 hectares de bois, de landes et de friches de la commune.

**« RELAIS DES ASSISTANTES MATERNELLES »**

Monsieur le Maire transmet à ses collègues l'article du journal « Sud Ouest » concernant l'inauguration du relais d'Assistants Maternelles de St Martin où il est précisé que celui de La Flotte est en cours de décision.

M. le Maire demande à Simon-Pierre BERTHOMÈS d'expliquer où en est ce dossier actuellement. Celui-ci rappelle à ses collègues qu'avec Olivier FRILLOUX, ils ont reçu La Responsable du service des affaires sociales de la Communauté de Communes dans la salle de gymnastique de l'Espace « Bel Air » où se réunit déjà chaque jeudi matin, depuis plusieurs années, une association d'assistantes maternelles. Cet équipement paraissait idéal pour installer le RAM à La Flotte pour deux séances mensuelles.

Lors d'une deuxième visite avec les conseillers, suivant l'occupation du complexe Bel Air, il semble que les modalités pratiques étaient différentes. Aussi, un courriel a été adressé à la Responsable de service pour surseoir la demande dans l'attente d'une clarification des modalités pratiques d'occupation.

**« LETTRE DE SOS MEDECIN »**

Monsieur le Maire transmet à tous ses collègues une lettre de l'Association SOS Médecin qui s'inquiète de la nouvelle organisation présentée par l'A.R.S. qui contraindrait l'association à ne plus assurer ses gardes durant la nuit.

**« FETE DES BIBLIOTHEQUES DE L'ILE DE RE »**

Monsieur le Maire informe le Conseil sur la prochaine « Fête des bibliothèques de l'île de Ré » qui se déroulera à La Flotte, les 20 et 21 octobre 2012. Une subvention exceptionnelle à la Bibliothèque pour Tous de La Flotte sera inscrite au Budget 2012.

**« BEACH VOLLEY »**

Monsieur le Maire communique au Conseil un document concernant un équipement pour la pratique du Beach Volley.

**« ARTICLE DU PHARE DE RE SUR LES LOGEMENTS SOCIAUX »**

Monsieur le Maire remet au Conseil l'article du Phare de Ré du mercredi 16 novembre concernant la construction des logements sociaux sur l'île de Ré.

Certes, si l'article présente les projets en cours et à venir, il occulte les projets déjà réalisés depuis plusieurs années par les communes de Saint Martin et de La Flotte.

**« SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE »**

Monsieur le Maire remet à chaque conseiller la lettre de Madame Le Préfet concernant ses observations sur le Document d'Orientations et d'Objectifs du S.C.O.T. de l'île de Ré.

M. le Maire et le délégué communautaire répondent aux questions de leurs collègues. Ils précisent que les prescriptions ne sont pas assez fortes ou précises pour réguler l'urbanisation sur l'ensemble du territoire, que des propositions d'aménagement commerciales ou artisanales sont localisées dans des lieux peu opportuns, que de nombreuses pages de ce document sont une liste de vœux pieux, ... Ils ne pourront pas valider ce document en l'état.

**« LE MARCHÉ »**

Monsieur le Maire informe le Conseil que la S.A.R.L. GROLIER, boucherie-charcuterie-traiteur, installée au marché a cédé le local commercial à Monsieur Denis FORMÉ. Celui-ci prendra possession du commerce le 1er mars 2012.

Monsieur Denis FORMÉ a été accueilli par M. le Maire et Alain CROCI, chargé du Marché. Boucher Charcutier à Courçon, Monsieur FORMÉ exerce déjà sur plusieurs marchés de l'île et compte s'installer durablement à La Flotte.

Les travaux d'aménagement technique des locaux et l'installation de chambre froide sont maintenus.

**« MONTANT DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2011(remplaçant la TPU) »**

Monsieur le Maire remet à chaque conseiller le tableau d'attribution de compensation 2011, pour la commune de La Flotte, de la Contribution Territoriale des Entreprises et des différentes taxes additionnelles (IFER et TASCOT) qui remplacent l'ancienne Taxe Professionnelle Unique (TPU).

## **STATIONNEMENT RUE GASTON LEM**

Monsieur le Maire communique au Conseil un courrier de M. et Mme BOULBIN demeurant rue Gaston Lem. Ce courrier, tout en félicitant la qualité des travaux en cours, présente les difficultés de stationnement occasionnées par le nouvel aménagement.

Monsieur le Maire invite Marc TIVENIN à réunir une commission, composée de Jacky OGER, Alain CROCI et Simon-Pierre BERTHOMÈS, pour présenter une solution à un prochain conseil municipal.

## **GESTION DES ESPACES AGRICOLES DE LA FLOTTE**

Depuis de nombreuses années, une convention lie la commune et la chambre d'agriculture pour la réalisation du projet d'irrigation et l'installation de jeunes agriculteurs sur le territoire communal.

Ce dossier était suivi à la Chambre d'Agriculture par Monsieur Jean MAUGET, ingénieur agronome. Celui-ci a fait valoir ses droits à la retraite.

Compte tenu de ses compétences, de ses connaissances profondes du territoire agricole communal et de l'avancée de ce projet M. MAUGET accepte une mission d'appui et de conseil auprès de la commune de La Flotte.

Cette mission doit faire l'objet d'une convention entre la commune et M. MAUGET dans laquelle est fixée sa mission d'intervention et le montant de ses prestations (les frais de passage du pont sur présentation des justificatifs, les frais kilométriques sur la base de 0,225€ du km et le temps effectif, hors temps de déplacement, sur la base de 50€/h.).

Le Conseil approuve, à l'unanimité, la convention à passer entre la commune et M. MAUGET et donne pouvoir à M. le Maire.

## **CONSULTATION POUR ACHAT DE CAVEAUX**

Monsieur le Maire remet aux membres du conseil les entreprises consultées pour le marché de fourniture de caveaux pour le cimetière communal. Trois entreprises ont répondu.

La mieux disante est l'Entreprise PASSIER pour un montant de 10 288,78€ TTC.

Le Conseil approuve, à l'unanimité, la proposition de l'Entreprise PASSIER.

## **TARIFS CIMETIERE 2012**

Sur proposition du Maire le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide pour 2012 de majorer les tarifs d'environ 2% ainsi qu'il suit :

### Services

- Corbillard	149,00
- Concession trentenaire	279,00
- Cérémonie d'inhumation	184,00
- Fourniture d'un porteur au Cimetière après cérémonie	55,00
- Exhumation	65,00
- Inhumation en fosse (terrain ordinaire) terrassement avec Recomblage, attente comprise	65,00

### Inhumation en fosse

- fosse simple (1,50m de profondeur) 1 cercueil	300,00
- fosse double (2,50m de profondeur) 2 cercueils	394,00

### Dépositaire

- de 1 à 8 jours	10,40
par jour supplémentaire	4,40

### Caveau

Terrassement 1 Place + vide sanitaire	312,00
2 Places + « «	522,00
3 Places + « «	728,00

### Caveau sans pierre tombale

Ouverture	58,00
Fermeture	58,00

### Edification de caveau (béton préfabriqué)

(fourniture matériaux et main d'œuvre)

1 Place + vide sanitaire	728,00
2 Places + « «	1 040,00
3 Places + « «	1 353,00

Construction d'une plaque de sépulture 87,00

Construction d'un entourage de sépulture 223,00

Remplacement de plaques intérieures de caveau  
(un jeu complet) 64,00

### Prestation de service

Travaux sur commande au fossoyeur pour nettoyage  
D'une tombe ou autre (à l'heure) 23,00

### Vacations funéraires

Montant de la vacation : 25,00 €

## **TARIFS COLUMBARIUM 2012**

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer les tarifs liés à l'exploitation du Columbarium d'environ 2%, comme suit à compter du **1<sup>er</sup> JANVIER 2012** :

- concession de 15 ans :	380,00 €
- concession de 30 ans :	762,00 €
- dispersion des cendres au jardin du souvenir :	22,20 €
- ouverture d'une case pour dépôt supplémentaire ou enlèvement :	30,40 €
- location temporaire pour non résidents/an (renouvelable tous les ans – maximum 3 ans) :	56,00 €
- Fourniture d'un « soliflor » sur porte de la case :	174,00 €

## **OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 2012**

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe ainsi qu'il suit les tarifs applicables en matière d'occupation du domaine public (pose d'échafaudage, dépôt matériels...) à compter du **1<sup>er</sup> JANVIER 2012**

- Dépôts matériels (compresseur, bétonnière, benne à gravats...) matériaux (sable, sac ciment, tuiles ...) et occupation non commerciale du domaine public (véhicule, tracteur élévateur, périmètre de chantier...) au mètre carré **1,40 €/m<sup>2</sup>/jour**
- Pose d'échafaudage pour ravalement de façades **0,65 €/ml/jour**  
(roulant ou fixe) au mètre linéaire

Ces tarifs sont valables pour le premier mois (dès le 1<sup>er</sup> jour), ils sont ensuite affectés d'un coefficient de 1,2 pour le 2<sup>ème</sup> mois, 1,3 pour le troisième mois, etc....

- Détournement de circulation pour des besoins particuliers, Travaux la ½ journée **29,00 €**

### DROITS DE PLACE ET MARCHES - TARIFS 2012

Sur proposition de M. le Maire, qui suggère d'appliquer une augmentation d'environ 2%, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

Vu la demande d'avis effectuée auprès de M. le Président du Syndicat indépendant des commerçants non sédentaires de Charente Maritime,

-- Décide de fixer ainsi qu'il suit les tarifs des places et **marchés forains** « Vieux marché » « marché annexe » et « square du 11 novembre 1918 » sur trois périodes, à partir du **1er JANVIER 2012**, comme suit :

- du 16/11 au 14/03 = 4 mois **Gratuité** (sauf forfait électricité)
- du 15/03 au 14/06 et du 16/09 au 15/11 = 5 mois **3,24 € le ml**
- du 15/06 au 15/09 = 3 mois **3,35 € le ml**
- Electricité (forfait ½ journée) **1,40 €**
- **Braderies** (inscription)
  - \* moins de 10m/linéaires **31,00 €**
  - \* plus de 10m/linéaires **38,00 €**
- Braderies (mètre linéaire) **4,35 € le ml**
- Forfait journalier pour les camions-vente Place du Bois de l'Ardilliers = **28,00 €**

- **Marché nocturne** Cours Félix Faure **20,80 € TTC le ml** par quinzaine en Juillet/août

### TROTTOIRS TERRASSES DOMAINE PUBLIC - TARIFS 2012

Le Conseil Municipal, à l'unanimité fixe ainsi qu'il suit les tarifs 2012 de location des trottoirs du Domaine public dont la superficie et les limites sont accordées annuellement par le Maire :

1°) pour les commerçants sédentaires de la commune

- Trottoirs des rues piétonnes **31,30 € le m<sup>2</sup>**  
(rues Charles Biret, de la Garde, Gustave Dechezeaux, du Marché –après le porche jusqu'à la rue Camille Magué-)
- Trottoir Rue Gl de Gaulle et du Marché (jusqu'au porche) **37,75 € le m<sup>2</sup>**

2°) pour les commerçants non sédentaires

- a) période estivale (du 15 juin au 15 septembre)
  - terrasses du Port / trottoirs rues piétonnes  
**60,20 € le m<sup>2</sup>** / **31,30 € le m<sup>2</sup>**
  - Forfaitairement pour la saison –

- b) période hors saison (16 septembre au 14 juin de l'année N+1)  
 - terrasses du port / trottoirs rues piétonnes)  
**8,80 € le m<sup>2</sup>** / **5,36 € le m<sup>2</sup>**  
 - pour 15 jours forfaitairement -

3°) pour l'occupation non commerciale du Domaine Public Promenade de la Mer :  
**16,50 € le m<sup>2</sup>**

4°) que toute période commencée sera due en totalité

5°) que toute occupation devra faire l'objet d'une autorisation écrite de M. le Maire.

## LOCATION SALLES ET MATERIEL - TARIFS 2012

Sur proposition du Maire le Conseil Municipal à l'unanimité, décide à compter du 1<sup>er</sup> JANVIER 2011 de modifier les tarifs de location des salles municipales (+2%), par jour, comme suit :

### SALLE DES FETES MAIRIE

associations locales	92,00 €
associations extérieures	194,00 €
particuliers de la commune	194,00 €
particuliers extérieurs	454,00 €
utilisation à usage commercial ou de restauration	454,00 €
caution	480,00 €

### LOCATION DU MATERIEL A EMPORTER

- table (à l'unité) 2,85 €
- chaises plastiques (à l'unité) 0,54 €

POUR MÉMOIRE TARIFS BASE NAUTIQUE depuis le 15/09/2011 (délibération du 1<sup>er</sup> septembre 2011)  
 par jour :

- associations « flottaises »	100€
- associations « extérieures »	300€
- utilisation à usage commercial ou de restauration	600€
- particuliers de la Commune	300€
* forfait week-end	450€
- particuliers « extérieurs »	600€
* forfait week-end	900€
- caution	600€

## BUDGET COMMUNAL -VIREMENTS DE CRÉDIT

### **COMMUNE – DECISION MODIFICATIVE N° 13**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du Budget de l'exercice 2011 ayant été sous estimés, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires suivants :

<i>Article</i>		<i>LIBELLE</i>	<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>
60618		Autres fournitures non stockables	604,00 €	
60632		Fournitures de petit équipement	10 735,43 €	
6156		Maintenance	10 000,00 €	
6184		Versements à des organismes de formation	315,00 €	
6226		Honoraires	583,00 €	
637		Autre impôts, taxes et versements assimilés	22 584,00 €	
6218		Autre personnel extérieur	9 075,00 €	
6475		Médecine du travail	23,92 €	
6558		Autres contributions obligatoires	730,00 €	
73372		Droits de stationnement horodateurs		6 559,50 €
752		Revenus des immeubles		39 544,19 €
73621		Taxe de séjour meublés		8 546,66 €
<b>TOTAL</b>			<b>54 650,35 €</b>	<b>54 650,35 €</b>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les crédits supplémentaires ci-dessus.

#### COMMUNE – DECISION MODIFICATIVE N° 14

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du Budget de l'exercice 2011 ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les virements de crédits suivants :

<i>Article</i>	<i>OPERAT.</i>	<i>LIBELLE</i>	<i>Augmentation dépenses</i>	<i>Diminution dépenses</i>
21316	157	Equipements du cimetière	880,00 €	
2188	157	Autres immobilisations corporelles		880,00 €
2033	194	Frais d'insertion	206,56 €	
2188	194	Autres immobilisations corporelles		206,56 €
<b>TOTAL</b>			<b>1 086,56 €</b>	<b>1 086,56 €</b>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les virements de crédits ci-dessus.

#### COMMUNE – DECISION MODIFICATIVE N° 15

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du Budget de l'exercice 2011 ayant été sous estimés, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires suivants :

<i>Article</i>		<i>LIBELLE</i>	<i>RECETTES</i>	<i>DEPENSES</i>
7711		Débits et pénalités perçus	11 169,00 €	
023		Virement à la section d'investissement		11 169,00 €
021		Virement de la section de fonctionnement	11 169,00 €	
2313	117	Constructions		11 169,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>22 338,00 €</b>	<b>22 338,00 €</b>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les crédits supplémentaires ci-dessus.

### BUDGET LOTISSEMENT BEL AIR – SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### DECISION MODIFICATIVE N° 1

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du Budget de l'exercice 2011 ayant été sous estimés, il est nécessaire de voter les virements de crédits suivants :

<i>Article</i>		<i>LIBELLE</i>	<i>Augmentation dépenses</i>	<i>Diminution dépenses</i>
608		Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement	1 000,00 €	
6015		Terrains à aménager		1 000,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>1 000,00 €</b>	<b>1 000,00 €</b>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les virements de crédits ci-dessus.

## BUDGET ECO-TAXE – SECTION DE FONCTIONNEMENT

### DECISION MODIFICATIVE N° 1

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du Budget de l'exercice 2011 ayant été sous estimés, il est nécessaire de voter les virements de crédits suivants :

Article	LIBELLE	Augmentation dépenses	Diminution dépenses
611	Contrats de prestations de services avec des entreprises	5 000,00 €	
658	Charges diverses de la gestion courante		5 000,00 €
TOTAL		5 000,00 €	5 000,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les virements de crédits ci-dessus.

## BUDGET PORT DE LA FLOTTE – SECTION DE FONCTIONNEMENT

### DECISION MODIFICATIVE N° 3

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du Budget de l'exercice 2011 ayant été sous estimés, il est nécessaire de voter les virements de crédits suivants :

Article	LIBELLE	Augmentation dépenses	Diminution dépenses
675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	415,00 €	
651	Redevances pour concessions		415,00 €
TOTAL		415,00 €	415,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les virements de crédits ci-dessus.

## SITUATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire remet à tous les conseillers un tableau sur la situation financière de la commune au 12 décembre 2012, date de la fin des engagements financiers.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu M. le Maire dans son exposé et ses réponses aux questions, prend acte de la situation financière excellente en tout point.

## DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER

Monsieur le Maire rend compte des 22 déclarations d'intention d'aliéner reçues en Mairie et signées en vertu de sa délégation, depuis la dernière réunion du conseil.

## DEMANDES DE SUBVENTIONS

**Association des chats de La Flotte** : M. Le Maire rappelle à ses collègues la manifestation de la semaine dernière à propos des disparitions des chats de la commune et des sévices que certains peuvent subir. Cette situation n'est pas tolérable.

Il précise que « l'association des chats de La Flotte » poursuit ses interventions concernant les chats errants. Le président de l'association est venu en mairie expliquer à M. le Maire les prochaines actions de capture des chats pour les conduire chez le vétérinaire pour une stérilisation. Une personne, spécialisée dans la capture des chats, viendra de Saintes pour conduire ces opérations.

L'association sollicite un soutien financier de la commune pour couvrir les coûts, le besoin s'élève à 500€

Le Conseil, à l'unanimité, à l'unanimité donne son accord pour ces captures et accorde une subvention exceptionnelle de 500€.

#### **Monument pour les combattants en Afrique du Nord, Maroc, Tunisie et Algérie :**

Monsieur le maire fait part au conseil de la demande de l'association départementale de Charente-Maritime pour l'édification d'un monument à la mémoire des combattants en Afrique du Nord Tunisie, Maroc et Algérie. Ce monument sera érigé à Saint Savinien.

Cette association sollicite le soutien financier de la commune.

Le Conseil, à l'unanimité, accorde une subvention exceptionnelle de 500€.

#### **PREPARATION MILITAIRE MARINE**

M. le Maire présente au conseil la cérémonie de remise du fanion de la Préparation Militaire Marine qui se déroulera sur le port de La Flotte le samedi 17 décembre 2011 à 11h 00.

Il faut prévoir l'accueil des jeunes le matin, organiser l'apéritif et servir le déjeuner au restaurant scolaire.

Le petit déjeuner se tiendra au parking du Clos Biret à 9h 50 sous la coordination de Maryse VANOOST, l'apéritif à la salle des fêtes de la mairie à 12h 00 sous la coordination de Jean-Claude SENECHAL et le déjeuner à 13h 00 sous la coordination d'Alain CROCI.

Tous les conseillers sont invités à la cérémonie qui se déroulera sur le port à 11h 00.

#### **LE CLOS JOXTANT L'ECOLE ELEMENTAIRE**

Monsieur le Maire rend compte au conseil du projet d'acquisition du clos jouxtant la cour de l'école afin de pouvoir envisager un agrandissement des équipements du groupe scolaire.

Après un entretien avec le propriétaire et une visite du jardin, il a été convenu que la propriété a été bien diminuée par les deux premières acquisitions de la commune pour un agrandissement du groupe scolaire. Une seconde « coupe » porterait vraiment atteinte à cette propriété et réduirait le jardin à une portion congrue par rapport à la surface initiale.

Monsieur le Maire propose au conseil de surseoir ce projet et d'étudier des nouvelles possibilités. Le conseil approuve la proposition de M. le Maire

#### **FETES DES FANFARES ET DES HARMONIES DE L'ILE DE RE**

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil que, cette année, le traditionnel rassemblement des Fanfares et des Harmonies de l'île de Ré se tiendra à La Flotte le 15 août 2012.

L'organisation est prise en charge par Marc TIVENIN et Bernard PERRAIN.

Cette manifestation doit se terminer aux alentours de 23H00. M. le Maire et Maryse VANOOST posent la question sur la clôture de la soirée : Bal ? Feu d'artifice ?

Après un échange entre les conseillers, il est arrêté l'organisation d'un feu d'artifice. Son ampleur sera étudiée par M. le Maire et Maryse VANOOST qui feront une proposition au prochain conseil.

#### **MISE A DISPOSITION D'UN VÉHICULE - CONTRAT**

M. le Maire rappelle les échanges intervenus pour la mise à disposition d'un véhicule 9 places pour les besoins de la Mairie, du C.C.A.S. et des associations. Le groupe de travail constitué à cet effet et piloté par Roger ZÉLIE et Jacky OGER, a réceptionné le véhicule autour d'une cérémonie le 07 novembre dernier et a préparé un contrat de mise à disposition :

- forfait 5 € jusqu'à 15km + kilométrage à 0,18 € le km parcouru
- au-delà de 15 km forfait 15 € + kilométrage à 0,18 € le km parcouru
- montant de la caution : 400 €

Le Conseil Municipal, après examen, approuve à l'unanimité les termes du contrat à intervenir avec les utilisateurs et précise que les sommes recueillies à chaque location seront versées directement sur le budget du C.C.A.S.

## PROJETS 2012

Monsieur le Maire présente rapidement les projets devant être réalisés au cours de l'année 2012.

- La réserve d'eau de substitution du Clos Martin pour l'irrigation,
- La construction de bâtiments agricoles,
- La rénovation de l'immeuble du marché avec les installations frigorifiques,
- La poursuite de la restauration des rues et des accotements,
- La mise aux normes des toilettes publiques de la Barbette et de la petite cale pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite,
- La place des voitures et des bateaux à la Clavette à réorganiser.

Pour les toilettes de la zone artisanale, le dossier est pris en charge par Marc TIVENIN et Alain CROCI.

## QUESTIONS DIVERSES

Roger ZELIE fait remarquer une anomalie dans le suivi d'un permis de construire. En effet, rue du parc, un portail s'ouvre vers l'extérieur, gênant ainsi la circulation, ce qui est très ennuyeux compte tenu de la déviation en cours en raison des travaux de la rue Gaston LEM. Monsieur Le Maire précise que la situation est en cours de résolution. Les gardes municipaux ont effectué un relevé photographique et un courrier sera adressé au propriétaire pour lui demander de refaire son portail conformément aux règles d'urbanisme, à savoir : portail s'ouvrant vers l'intérieur.

Bernard PERRAIN informe ses collègues sur les difficultés à entrer ou sortir du parking Bel Air en raison du stationnement anarchique des voitures alors que les emplacements sont matérialisés.

Un courrier sera adressé, aux responsables des associations de Bel Air pour qu'ils invitent leurs adhérents à respecter les emplacements de stationnement pour le confort de tous.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23H40.